

Notre fédération sportive éducative, force de proposition en terme d'animation sportive, affirme avec force et conviction les valeurs de notre projet éducatif, primordiales dans cette période de lutte sanitaire :

ACCUEIL, PROTECTION et SECURITE de TOUS : élèves, licenciés AS, compétiteurs, encadrants professionnels comme bénévoles

ADAPTATION des interventions et des pratiques sportives

REPRISE des organisations sportives dans les conditions optimales sanitaires

RESPECT STRICT des directives ministérielles

REFERENCE aux fédérations délégataires pour les pratiques sportives

REFLEXION des équipes nationales, régionales et départementales

Les modalités de reprise de l'activité sportive en AS et des rencontres (autorisées par accord préfectoral) s'effectuent en référence aux textes officiels suivants :

- Reprise de l'EPS
- Protocole sanitaire, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, version du 26 août
- Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, ministère chargé des Sports, édition du 16 juillet

La reprise des Associations Sportives

Progressive et adaptée

Quelques repères de la reprise d'activité :

- Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions. L'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire.
- Le port du masque est obligatoire [...] dans tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux (gymnase ou espaces extérieurs).
- Il est important de faire respecter par les élèves la distanciation physique.
- S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures, l'activité physique est naturellement possible en gymnase.
- La limitation des croisements, l'utilisation organisée des vestiaires, le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel doivent se faire dans le respect des règles sanitaires.

Une attention sera portée aux élèves présentant des signes de fièvre, de fatigue, de courbatures, d'essoufflement, de toux,...

L'utilisation des infrastructures municipales (pour les pratiques et les rencontres) implique une consultation préalable des décisions et arrêtés préfectoraux et municipaux.

Les rencontres

Un cahier des charges précis

Demande d'autorisation auprès de la préfecture.

Consultation des conditions d'accès aux infrastructures pour organiser le parcours des élèves.

Imposition du port du masque dans les conditions du protocole ministériel

Mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Communication avec les acteurs de l'organisation sur le respect des gestes barrières :

- En amont, par mail, site internet...
- Pendant l'événement par affichage, message sonore...

Une charte d'engagement à l'attention des élèves et enseignants, à faire signer afin de garantir la compréhension et l'acceptation du risque sanitaire.

Maintenir une attention particulière relative à l'évolution des situations

- **Réévaluation** hebdomadaire de la situation sanitaire.
- **Se référer** aux derniers conseils techniques et rapports de situation épidémiologique (ARS, ministères, préfectures, municipalités).
- **Établir, planifier et communiquer** de façon écrite par voie d'affichage, les mesures barrières mises en place après identification des zones et moments à risque de transmission lors de l'événement.

Quelques points d'attention seront portés quant :

- A l'organisation permettant de limiter le brassage généré lors des compétitions.
- Aux adaptations réglementaires éventuelles liées à la situation sanitaire.
- A l'équité dans le parcours qualificatif.